

CIRCONSCRIPTION A-SH 24

Coordonnateur ULIS LP

Fiche poste

DEFINITION DU POSTE

PLP ou PLC titulaire du CAPPEI ou du 2 CA-SH ou PE titulaire du CAPPEI chargé de l'organisation du dispositif d'inclusion pour élèves handicapés à visée professionnelle et de l'adaptation de l'enseignement dans le cadre de ce dispositif.

Cadre

L'ULIS est un dispositif qui accompagne des adolescents sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation. C'est un dispositif d'inclusion collective, fondé sur l'alternance modulée de regroupements pédagogiques dans et hors de la classe et de périodes de découverte et de formation dans le milieu professionnel.

Missions

- Mettre en œuvre les parcours individualisés des élèves dans une perspective de réponses souples et évolutives adaptées à leurs besoins spécifiques
- Coordonner les activités pédagogiques conduites au sein du dispositif dans le cadre d'un parcours de formation établi en équipe
- Gérer l'ensemble des actions de regroupements et assurer les enseignements visant à développer ou à consolider certains apprentissages tels que prévus par les projets individuels de formation générale et/ou professionnelle de chacun des élèves
- Rechercher pour chaque élève les conditions optimales d'accès aux apprentissages scolaires, professionnels et sociaux au sein de leur classe et lors de stages en entreprise afin de les accompagner vers une formation qualifiante voire diplômante.

Fonctions

- Assurer la coordination du dispositif ULIS
- Favoriser la participation des élèves de l'ULIS aux activités pédagogiques, éducatives et Professionnelles dans les classes
- Faciliter l'enseignement des professeurs en leur fournissant informations et appui pédagogiques
- Coordonner les emplois du temps des élèves ainsi que les interventions des personnels de services spécialisés
- Coordonner les accompagnements par l'AESH.
- Organiser l'Ulis dans le cadre d'un réseau de lycées professionnels et de structures de formation.
- Préparer à l'insertion sociale de l'élève dans un milieu protégé ou en milieu ordinaire avec un accompagnement spécifique pour la construction de compétences sociales et de l'autonomie.
- Guider les actions destinées à faire connaître aux élèves l'importance des situations de la vie sociale et professionnelle qui leur seront utiles pour la poursuite de leurs projets de formation et d'insertion.
- Favoriser les stages en entreprise dans une perspective d'insertion professionnelle et les organiser en tenant compte des potentialités de travail des élèves en situation professionnelle (en lien avec le chef de travaux).

Compétences

- Être PLP ou PLC titulaire du CAPPEI ou du 2 CA-SH ou PE titulaire du CAPPEI.
- Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap.
- Posséder une bonne connaissance de la voie professionnelle en LP ainsi qu'une une bonne connaissance des parcours en lycée.
- Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans le projet pédagogique du dispositif ainsi que dans chaque projet individuel.
- Savoir mettre en œuvre en complémentarité des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées visant à Développer les compétences attendues en lien avec le projet personnalisé de scolarisation.
- Être en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et de s'intégrer dans une équipe pluri catégorielle.
- Avoir le sens du travail en équipe, des capacités d'écoute et de communication.
- Avoir une expérience d'enseignement ou d'accompagnement d'adolescents.

MODALITE D'AFFECTATION

Affectation à titre provisoire Le travail à temps partiel n'est pas compatible avec ce poste.

ELEMENTS DE REMUNERATION

Traitement Éducation Nationale selon le grade et l'échelon

MODALITE DE RECRUTEMENT

Une commission départementale composée de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale et d'un conseiller pédagogique.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur LAGRANGE, IEN ASH 24.